



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes
Service Territorial Est-Montagne

**Avis de participation du public
établi au titre de l'article L120-1 du code de l'environnement
relatif au projet d'arrêté préfectoral portant décision de transfert
des marchés d'intérêt national « Fleurs » et « Produits Alimentaires »
de Nice sur la commune de La Gaude**

En application des dispositions de l'article L.120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté portant décision de transfert des marchés d'intérêt national (MIN) « Fleurs » et « Produits Alimentaires » sera mis à disposition du public :

du 9 octobre au 30 octobre inclus.

Il sera accessible ainsi que la note de présentation prévue par le code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation préfectorale au titre de l'article R 761-21 du code de commerce et le plan du périmètre des MIN sur le site internet de la Préfecture à la rubrique suivante :
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement>

Ces documents pourront également être consultés, sur demande dans les conditions définies à l'article D 120-1 du code de l'environnement, à la Préfecture, Tour Jean Moulin, bureau 803 (tél. :04.93.72.29.53), 8^e étage.

Les observations peuvent être faites :

- par voie électronique sur le site internet de la Préfecture à la rubrique suivante :
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement>
- par voie postale à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires et de la mer
Service territorial Est Montagne
CADAM, 147 boulevard du Mercantour
BP 3003 06 201 Nice CEDEX 3.

Les observations du public doivent parvenir à l'autorité administrative avant la fin de la consultation (date indiquée ci-dessus), la date d'envoi faisant foi.

Conformément aux dispositions de l'article L120-1 du code de l'environnement, les observations formulées seront publiées et accessibles par voie électronique.